

Intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année en France, 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication due au monoxyde de carbone (CO) et 90 en décèdent.

N'importe qui peut être victime de cette intoxication, qui survient souvent lorsqu'on pratique des gestes simples de la vie quotidienne, telle la mise en route du chauffage ou de l'eau chaude, y compris en famille.

Elle peut se présenter sous une forme aiguë, et nécessite alors une prise en charge d'urgence, ou sous une forme chronique, beaucoup plus difficile à repérer.

Dans une majorité des cas, les accidents résultent :

- > de la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- > de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées ou sorties d'air bouchées)
- > d'un défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- > de la vétusté des appareils
- > de la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu, par exemple, groupes électrogènes, etc.)
- > de l'incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (foyer ouvert et chaudière, par exemple).

On observe souvent, lors d'accident, un cumul de défauts et d'autres facteurs cités.

Tous les types d'appareils, quel que soit le combustible utilisé, sont une source de monoxyde de carbone, en quantité variable selon la nature de ce combustible et la qualité de la combustion :

- > les chaudières à bois, charbon, gaz ou fioul
- > les chauffe-eau et chauffe-bain
- > les inserts de cheminées, les poêles
- > les chauffages mobiles d'appoint
- > les cuisinières à bois, charbon ou gaz
- > les moteurs automobiles dans les garages
- > les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- > les appareils « de fortune » type brasero

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h / 14h - 16h45
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00